

LETTRE D'INFORMATION N°5

Projet éolien à l'étude
Les Hauts-de-Forterre



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

Octobre 2022

Les retombées économiques liées à un projet éolien sont diverses et encadrées par la réglementation. VALOREM entend maximiser ces retombées, notamment au travers de levées de fonds citoyennes et de la participation des acteurs locaux au capital des projets.

Retrouvez dans cette 5^e lettre d'information, nos réalisations en la matière ainsi que les différentes possibilités étudiées sur le projet envisagé sur votre commune.

NOS LEVÉES DE FONDS CITOYENNES SUR MONPARCVALOREM.COM

Depuis 2012, VALOREM mobilise les citoyens dans ses projets d'énergies renouvelables via le financement participatif. Les habitants peuvent participer au développement ou à la construction de projets situés près de chez eux, tout en faisant fructifier leur épargne.

Notre site **MonParcVALOREM.com** héberge l'ensemble de nos levées de fonds.

20 millions
d'euros levés

5 290
prêteurs

76
collectes

0
défaut de
remboursement

**VALOREM ET LE FINANCEMENT PARTICIPATIF
DEPUIS 2012**



Une de nos dernières levées de fonds, en juillet 2022, concernait le projet éolien de Mirbel, en Haute-Marne. 107 prêteurs ont investi 100 000 €, à un taux de 5 à 6 % (selon leur proximité au projet).

L'OUVERTURE DU CAPITAL DES PROJETS

En parallèle de la fiscalité locale, VALOREM souhaite que les acteurs locaux **bénéficient directement des revenus générés par l'exploitation du parc** installé sur leur territoire. En prenant part au capital du projet, ceux-ci deviennent copropriétaire du parc !

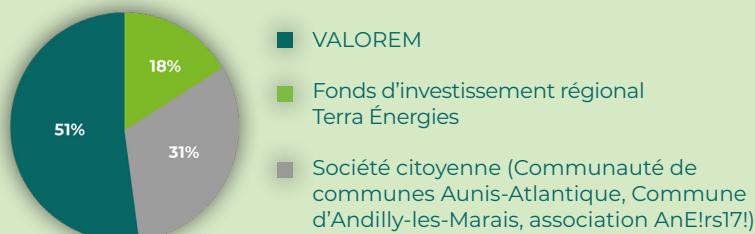
L'exemple du projet éolien citoyen d'Andilly-les-Marais (17)

Ce projet a été pensé de façon participative en intégrant les différents acteurs locaux dès le lancement du projet en 2017. Labellisé "Énergie Partagée", il a obtenu son autorisation administrative en 2022.



Signature du pacte d'associés en novembre 2021

Répartition du capital de la société de projet



La gouvernance du projet est décorrélée du capital : chacun des 5 acteurs dispose d'une voix au Comité de Pilotage.

LE LIEN ENTRE VALOREM ET LE TERRITOIRE



Vous avez des questions sur le projet éolien ? Contactez-nous ! (Coordonnées au verso)
Des actions de communication sont menées tout au long de la vie du projet.

NOS PROPOSITIONS POUR LE PROJET LES HAUTS DE FORTERRE

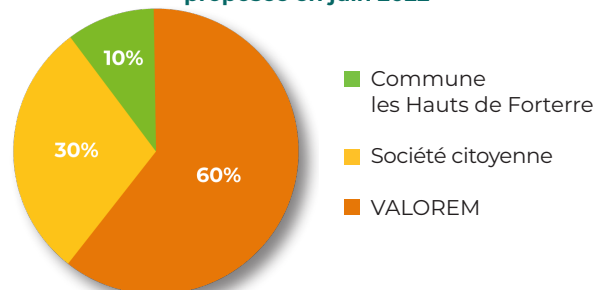
Ouvrir le capital du projet au territoire

En juin dernier, VALOREM a proposé au Conseil Municipal une offre de participation au capital du projet (sans prise de décision à ce jour). Les co-actionnaires se partageront les bénéfices issus de la vente de l'électricité produite par le parc éolien.

La création d'une société citoyenne :

Celle-ci regrouperait des personnes morales, notamment des citoyens, pour co-investir et devenir co-actionnaires du projet.

Répartition du capital de la société de projet, proposée en juin 2022



Une levée de fonds de 200 000 €, ouverte aux habitants à partir du 15 octobre 2022

A partir du 15 octobre, une levée de fonds est proposée aux **habitants de Les Hauts de Forterre** et de la Région Bourgogne Franche Comté.

VALOREM vous propose d'accompagner le développement du projet en participant au financement des études de faisabilité.

Les modalités de l'investissement (taux d'intérêt, durée...) sont présentées sur monparcvalorem.com.



SCANNEZ-MOI !

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA COMMUNE

Les retombées fiscales règlementaires

La communauté de communes Puisaye-Forterre applique un taux de reversement de 30% de l'IFER, principale taxe associée aux éoliennes.

Sur la base d'un projet de 3 éoliennes de 4 MW chacune, les Hauts de Forterre, en tant que commune d'implantation du parc, bénéficieraient du versement de **22 000€ d'IFER* chaque année**.

* Montant estimé selon les taux en vigueur à ce jour
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Les retombées complémentaires

VALOREM prévoit le versement d'un loyer pour utiliser les chemins d'accès communaux qui accèdent au parc éolien. Celui-ci sera versé à la commune annuellement, à hauteur de **11 000€/an** (à confirmer selon l'implantation définitive des éoliennes).



→ Dans la prochaine lettre d'information : l'actualité du projet et les études en cours

Vous ne souhaitez plus recevoir de lettre d'information ? Merci de nous écrire à l'adresse mail ci-dessous.

Votre contact VALOREM

Lara BROUILLET | Cheffe de projet EnR

Tél. 06 10 80 79 55

projeteolien-leshautsdeforterre@valorem-energie.com

VALOREM 33 Rue Paul Duvivier 69007 LYON



Lettre d'information - Oct. 2022

Commune de
Les Hauts de Forterre

Directeur de la publication et
impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com